



AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Parce que votre Municipalité a très à cœur l'environnement et est écoresponsable, elle désire faire une différence en effectuant une transition écologique. Pour cette raison, la municipalité vous offre de l'aide financière dans le but de vous soutenir et vous encourager à faire l'achat de couches lavables donc, réutilisables.

Saviez-vous que...

Il n'est pas nécessaire d'être un maître écolo, ni un professionnel dans l'art du pliage pour utiliser des couches en tissu. Les couches en tissu d'aujourd'hui sont faciles d'entretien, faciles à utiliser et offrent plus de confort au bébé.

Un enfant utilisera entre 5 000 et 7 000 couches jetables avant l'apprentissage de la propreté. L'utilisation de couches lavables permet de diminuer d'environ 1 tonne par an la quantité de déchets générés par une famille. Une couche jetable prend entre 300 et 500 ans afin de se décomposer dans le dépotoir. Les couches lavables demeurent un choix avantageux pour l'environnement, le portefeuille des consommateurs et la santé des enfants. Elles réduisent l'érythème fessier qui cause une légère rougeur et une irritation là où les couches jetables sont en contact avec la peau. En plus, elles permettent d'économiser entre 1000 \$ et 1500 \$ par enfant.

Comment bénéficié de l'aide financière?

Tout simplement en déposant une demande par enfant, âgé entre 0 et 24 mois (maximum de 24 mois au moment de faire la demande).

Vous référez au règlement numéro 20-2022 concernant la réserve financière de la taxe verte, *article 5*, ainsi qu'à l'*annexe 1* pour le contenu et la marche à suivre d'une demande.

Faire parvenir votre demande avec toutes les pièces justificatives à la municipalité.



AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES ET POUR LES CULOTTES D'INCONTINENCE LAVABLES

Parce que votre Municipalité a très à cœur l'environnement et est écoresponsable, elle désire faire une différence en effectuant une transition écologique. Pour cette raison, la municipalité vous offre de l'aide financière dans le but de vous soutenir et vous encourager à faire l'achat de produits d'hygiène féminine durables et de sous-vêtements de protection réutilisables.

Saviez-vous que...

En moyenne, une femme utilise annuellement 290 produits de protection menstruelle, ce qui signifie qu'elle en jettera au cours de la vie entre 10 000 et 15 000. À l'instar des couches lavables, les produits d'hygiène féminine durables représentent un choix avantageux pour l'environnement, le portefeuille des consommateurs et la santé des utilisatrices, en plus de limiter les problèmes opérationnels à l'usine de traitement des eaux usées des municipalités.



Comment bénéficier de l'aide financière?

Il est possible de verser une demande par personne par année.

Vous référez au règlement numéro 20-2022 concernant la réserve financière de la taxe verte, *article 5*, ainsi qu'à l'*annexe 1* pour le contenu et la marche à suivre d'une demande.



Faire parvenir votre demande avec toutes les pièces justificatives à la municipalité.